
MUNICIPALITE

REPONSE

à l'interpellation de M. le Conseiller communal Pascal Waeber et consorts
relative au chauffage à distance à Renens

Renens, le 4 mai 2009/Mhoks

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Lors de la séance du Conseil communal du 5 mars 2009, M. le Conseiller communal Pascal Waeber et consorts ont posé la question suivante :

Pourquoi la Commune de Renens n'a-t-elle rien fait jusqu'à maintenant pour la mise en place d'un réseau de chauffage à distance ?

A cette demande, la Municipalité répond comme suit :

Le chauffage à distance (CAD) connaît de nombreux développements en Suisse. Lausanne exploite ainsi depuis plusieurs décennies un réseau sur une partie de son territoire, alors que Crissier a développé à la fin du siècle dernier un CAD local.

Le fondement de toute installation de CAD est la source de chaleur. Celle-ci est dans la plupart des cas liée à une installation de combustion, bien que la géothermie et la chaleur environnementale fassent également l'objet d'études dans ce domaine. A Lausanne, l'usine de Pierre-de-Plan produit depuis plus d'un siècle chaleur et électricité. Dès 1934, la chaleur a été diffusée par le biais d'un réseau de CAD, qui s'est étendu au fur et à mesure des grands chantiers urbains.

A Crissier, la société CRICAD est née de l'idée d'une entreprise de récupération qui souhaitait valoriser les déchets de bois sur son site plutôt que de les convoyer par camion jusqu'en Italie pour les recycler. Dans nombre de communes telles que Saint-Légier, Pully, Lutry, Genolier, Avenches ou Le Sentier, la volonté d'utiliser le bois des forêts communales a conduit les autorités à installer des CAD de plus ou moins grande envergure. A Eclépens, c'est la chaleur des fours de la cimenterie qui alimente un réseau de CAD reliant La Sarraz et Saint-Loup.

Dans le contexte de sa politique de diversification énergétique, l'Etat de Vaud avait soutenu huit projets de CAD à la fin des années 1990. Plusieurs installations ayant connu diverses infortunes techniques ou financières, le Conseil d'Etat a décidé de se désengager des sociétés liées aux réseaux de CAD.

Pour la Ville de Renens, la source de chaleur fait actuellement défaut. Une installation de production de chaleur serait dès lors dépendante de fournisseurs extérieurs, par exemple pour des copeaux de bois. L'acheminement du combustible pourrait difficilement se faire autrement que par la route. Une alternative serait de procéder à une extension du réseau lausannois, présent dans le secteur de Malley. Cela ne pourrait se faire qu'en accord avec son exploitant. La question est d'actualité, étant donné qu'une rencontre est agendée prochainement.

La Ville de Renens a obtenu en 2005 le label "Cité de l'énergie", en particulier pour sa politique consistant à encourager les constructions selon les exigences Minergie. Dans le cadre du Schéma directeur de l'Ouest lausannois (SDOL), chantier 2 secteur Malley, des contacts ont été engagés avec les Services industriels de Lausanne au sujet du CAD. En première approche, il s'avère que des bâtiments Minergie comme prévus dans ce projet sont peu intéressants pour les exploitants d'un CAD, les frais d'équipement étant trop lourds en regard de la faible demande en énergie.

L'aménagement d'un réseau de CAD communal nécessiterait par ailleurs le défonçage quasiment simultané du réseau routier afin de procéder à la pose des conduites. Le cadastre souterrain est déjà très occupé et des conduites de chaleur demandent beaucoup d'espace. Il faudrait inmanquablement adapter les autres réseaux souterrains, ce qui conduirait à des coûts insupportables pour les finances communales.

Les aspects négatifs d'un réseau communal de chauffage à distance (CAD) à Renens sont :

- absence de source de chaleur
- coûts de mise en place d'un réseau souterrain
- investissement peu rentable au vu de l'efficacité énergétique croissante des nouveaux bâtiments.

En conclusion, la Municipalité continuera à privilégier les constructions énergétiquement efficaces plutôt qu'un réseau de CAD. Par contre, elle n'est pas opposée à des solutions locales à l'initiative des propriétaires (CAD pour un quartier ou un groupe d'immeubles, notamment dans les nouveaux plans de quartier).

C'est dans ce sens qu'elle examinera des situations particulières, par exemple dans le futur quartier de Malley.

La Municipalité considère par la présente avoir répondu à l'interpellation de M. le Conseiller communal Pascal Waeber et consorts, déposée lors de la séance du Conseil communal du 5 mars 2009, relative au chauffage à distance à Renens.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne Huguenin (L.S.)

Jean-Daniel Leyvraz